

## Employé·e-s de commerce AFP (AC2) Examens finals 2026

**Dernière semaine de cours selon l'horaire habituel : du 18 au 22 mai 2026**

Pendant le mois de juin, en dehors des dates ci-dessous, les élèves sont tenus d'aller au travail.

**Durant tous les examens, il est interdit d'avoir sur soi un appareil de télécommunication.  
Tous les moyens auxiliaires autorisés sont personnels et non transmissibles.**

### Examens oraux : **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026**

Les heures de passage des oraux seront affichées dans le hall d'entrée de l'EPCA deux semaines avant le début des examens finals et communiquées sur votre mail Eduvaud.

DCO	Moyens auxiliaires autorisés
<b>DCO A</b> Gestion du développement professionnel et personnel	TPA et fichiers de présentation
<b>DCO B</b> Communication avec des personnes issues différents groupes d'intérêts	Aucun

### Examens écrits : **mardi 2 juin 2026**

Horaire	DCO C / D / E	Moyens auxiliaires autorisés
13h30	Appel, formalités et mise en place	Utilisation d'Internet - Manuels scolaires, notes personnelles, etc. - Open-Book - Calculatrice - Applications d'IA - Feuilles de notes (à rendre avec la copie d'examen)
14h00 - 15h00	DCO C : collaboration au sein du processus de travail de l'entreprise DCO D : gestion d'infrastructures et utilisation d'applications DCO E : traitement d'informations et de contenus	

#### **Ne sont pas autorisés :**

Téléphone portable/smartphone, smartwatch, smartglasses - supports de données externes personnels (clé USB, disque dur externe, etc.) - accès à des lecteurs réseau partagés, sauf si cela est explicitement demandé dans le cadre de l'examen - communication (ni écrite ni orale) pendant l'examen - reproduction de l'examen - tout enregistrement des documents d'examen ou toute autre utilisation de moyens d'enregistrement (caméra, son).

**Logiciels et matériel** : se référer au guide de préparation à l'épreuve écrite des procédures de qualification (PQual) des employé·e·s de commerce ainsi qu'aux directives «Employé·e de commerce AFP » points 4.2 et 4.3, pages 11-12-13.

Une déclaration d'autonomie vous sera également distribuée en classe et devra être signée.

**Les instructions générales de la DGEP relatives aux examens, qui font partie intégrante de cette convocation, sont accessibles sur le site [www.epca.ch](http://www.epca.ch).**

Promotions
<b>vendredi 26 juin 2026 - 15h30</b> - Salle de l'Aiglon, Avenue de Loës 6, Aigle

